



Coordination des Syndicats  
**C.G.T.**  
HUTCHINSON FRANCE



- **11/12 MARS : NEGOCIATION SUR L'INDEMNISATION DU CHÔMAGE AVEC SALAIRE PARTIEL : LES SALARIES DOIVENT RESTER MOBILISES**
- **LE 19 MARS, JOURNEE D'ACTION NATIONALE : L'OCCASION POUR LES SALARIES DE PORTER LEURS REVENDICATIONS**

L'action du 13 février au siège d'HUTCHINSON à PARIS a rassemblé près de 400 salariés. Une action préparée par 2 syndicats, les autres ayant préféré refuser l'union pourtant indispensable pour que les revendications des salariés soient bien au cœur des négociations.

**A RETENIR :**

*SARKOZY annonce 75 % pour le chômage partiel : Mais pour quand ?*

*Il faut d'abord une négociation avec les ASSEDIC, le MEDEF et les Organisations syndicales puisque ce n'est pas l'état qui gère les ASSEDIC.*

*Et ça ne règle pas la question des 25 % restants.*

Alors que le 15 janvier, le PDG d'HUTCHINSON refusait toute négociation pour indemniser le chômage partiel au-delà de la loi, l'action des salariés a forcé la direction à reculer.

Des négociations ont été organisées dans chaque entreprise alors que la CGT demande une négociation unique, couvrant tous les salariés en France : les 1<sup>ères</sup> réunions se sont tenues avec certes l'engagement des directions à améliorer l'indemnisation légale mais sans aucun chiffre, voire en tentant ici ou là de demander des « contreparties aux salariés ».

***La CGT s'est opposée à toute contrepartie, rappelant que les profits générés par notre travail doivent servir à garantir notre pouvoir d'achat et nos emplois.***

Le mardi 17 février, sur le site de CHALETTE, à l'annonce « provocatrice » de la direction d'une prime d'intéressement à 20€, les salariés se sont tous mis simultanément en grève avec la CGT, rejoints par FO et CFTC (***CFDT et CGC n'ayant pas soutenu les salariés***) :

***L'action a permis de gagner dès le lendemain une revalorisation de +408€ sur la prime et +0,50€/jour sur les primes de paniers.***

Ceux qui prétendent avoir « fait plier la direction en privilégiant le dialogue » doivent être plus respectueux de l'action des salariés qui a ouvert les négociations ou alors expliquer qu'ils ne feraient rien le reste de l'année dans les 25 à 40 réunions de DP ;CE ;CHSCT.

La 2<sup>ème</sup> réunion de négociation sur l'indemnisation du chômage partiel se tiendra les 11 et 12 mars 2009, avec des négociations par entreprises.

*En 1985,  
HUTCHINSON  
garantissait 90%  
du salaire net aux  
salariés en cas de  
chômage partiel :  
C'est aujourd'hui  
garanti en  
Espagne et  
ALLEMAGNE*

### PROPOSITIONS DE LA CGT AUX NEGOCIATIONS :

- Garantie à 100 % du pouvoir d'achat ;
- Aucun impact de chômage partiel sur le 13<sup>ème</sup> mois ; prime de vacances ; Primes spécifiques mensuelles, l'acquisition des droits à congés de toutes nature.
- Pas touche aux organisations du travail définies dans les accords RTT.

L'intervention des salariés sera indispensable pour faire entendre nos revendications. D'autant plus que la direction veut, sous couvert du chômage partiel qu'elle impose, réduire le montant de la prime de vacances, du 13<sup>ème</sup> mois ; du nombre de congés RTT de cette année, et des congés payés.

Pour rappel, le chômage partiel a des conséquences sur nos retraites, les indemnités n'étant pas soumises à cotisations sociales sauf si c'est l'employeur seul qui paie le chômage partiel.

***HUTCHINSON**  
**VERSE + de 100**  
**Millions d'€ à TOTAL**  
**chaque année : 20**  
**Millions suffisent pour**  
**maintenir à 100% les**  
**salaires des 5700**  
**salariés de**  
**l'automobile à raison**  
**de 10 jours de chômage**  
**par mois pendant 12**  
**mois !!!!!**  
**Les 100 Millions d'€ ne**  
**sont qu'une partie des**  
**richesses de notre**  
**travail.***

**HUTCHINSON/TOTAL ont les moyens de payer.**

**Le 19 mars 2009,**  
journée de grève avec  
manifestation à l'appel  
de 8 organisations,  
massivement, les  
salariés  
d'HUTCHINSON  
doivent montrer leurs  
exigences à satisfaire  
leurs revendications  
**TOUS ENSEMBLE**  
**POUR GAGNER**

La CGT considère que les salariés dans le groupe TOTAL doivent être à égalité de droits : Il faut mettre à bas la politique d'apartheid sociale mise en œuvre par le patronat.

A l'occasion des négociations chez TOTAL sur la Prime de Participation, la CGT revendique que tous les salariés du groupe aient les mêmes droits.

Les salariés chez TOTAL ont droit à une préretraite dès 55 ans pour 25 ans de travail en équipes.

**Avec 13.9 Milliards de profits, TOTAL a de quoi garantir à tous les salariés une égalité de droits.**